

**PROCES VERBAL DU 1er CONSEIL D'ECOLE**

**Mardi 17 octobre 2017**

Présents : Mme REVIL SIGNORAT (représentante mairie), M.Scherma et Mesdames Burillier, Dahmani, De Oliveira et Lefebvre (représentantes et suppléant(e)s, des parents d'élèves), Madame Chavanne (ATSEM et coordinatrice TAP), Mesdames Favre et Tissot.

Excusée : Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Secrétaire de séance : Mme Favre

Présidente de séance : Mme TISSOT

Début de la séance : 18h00


**BILAN DE RENTREE :**

L'effectif total est de 49 élèves pour 2 classes :

Cette année, les effectifs dans les classes sont :

- dans la classe des maternelles et CP : 6 PS, 4 MS, 6 GS et 5 CP soit 21 élèves
- dans la 2<sup>ème</sup> classe : 4 CE1, 5 CE2, 12 CM1, 7 CM2.

**CHANGEMENT DANS LE PERSONNEL :**

 Mme Chavanne a repris à temps plein dans la classe de Mme Favre et Mme Tissot a été nommée directrice et enseignante de la classe des CE1/CE2/CM1/CM2

**RESULTATS DES ELECTIONS :**

2 listes ont été déposées. Excellent taux de participation.

<b>Participation</b>	
Nombre d'inscrits	70
Nombre de votants	66
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés (S)	66
Taux de participation	94.29%

Les 2 parents élus et les suppléants sont :

Mesdames Lefebvre et Dahmani (titulaires), Madame Burillier et Monsieur Scherma (suppléants)

Nous remercions tous les parents pour leur participation.

**LE CONSEIL D'ECOLE :**

Sa composition : le Conseil d'Ecole est composé des membres suivants :

- le Directeur de l'école, Président.
- 2 représentants mairie : le Maire et son représentant ou 2 représentants.
- les Maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment de la réunion du conseil.
- un des Maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école.

- les Représentants des Parents d'élèves, en nombre égal à celui des classes, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre de l'Éducation Nationale. Ces représentants constituent au sein du Conseil d'école le Comité des Parents.

- le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale attaché à l'école. (Mme Arvat a démissionné et n'est pas remplacée pour le moment)

- l'Inspectrice de l'Éducation Nationale assiste de droit aux réunions.

#### Les compétences :

- Le conseil d'école est consulté sur l'organisation du service et sur tous les problèmes concernant la vie de l'école.

- Le conseil d'école, sur proposition du Directeur d'école, vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école préparé par l'équipe pédagogique.

- Le conseil d'école donne son avis sur : les modalités d'information des familles et des enseignants, les classes de nature, la garde des enfants, l'organisation des cantines, les activités post et périscolaire, l'hygiène scolaire, les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école, l'utilisation des moyens alloués, l'utilisation des locaux scolaires, les projets d'action éducative, les conditions d'intégration d'enfants handicapés.

- Le conseil d'école donne son accord à : l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles et l'aménagement pour une durée limitée de l'organisation du temps scolaire.

#### REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE :

Lecture du règlement intérieur

La directrice rappelle aux parents :

- le respect des heures de classe : l'accueil se fait dans la classe de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30, le travail commence à 8h30 et 13h30.

- Attention aux retards aux heures de sorties des élèves : si un élève reste seul à la sortie de l'école (s'il n'est pas inscrit à la cantine et/ou au périscolaire), l'enseignante n'est pas tenue de rester avec lui, sa responsabilité s'arrête à 11h30 et 16h30 ou 15h00 (selon les jours).

Si personne ne vient chercher les élèves de maternelle, aux heures de sorties, l'enseignante les enverra à la cantine ou en garderie (payante).

D'autre part, seules les personnes qui auront été nommées par les parents pourront récupérer l'enfant.

- en cas d'absence : les parents se doivent de prévenir l'école avant 8h20 par téléphone (en laissant un message sur le répondeur) ou par mail.

Un mot d'absence doit être remis à l'enseignant en précisant la raison de l'absence, au retour de l'enfant.

Le règlement est voté et adopté à l'unanimité. Il sera distribué à chaque famille qui devra le signer.

#### GARDERIE / CANTINE :

Mme Baucaire Véronique assure la garderie et la cantine.

En ce qui concerne la garderie : Véronique accueille les enfants tous les matins et les soirs d'école, de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 17h30-18H et le mercredi de 11h30 à 13h30 (panier repas).

En ce qui concerne la cantine, il convient de se rapprocher de l'association Ptit'Mess ou de Véronique si des parents souhaitent avoir des renseignements ou souhaitent inscrire leur(s) enfant(s).

#### PERISCOLAIRE (TAP):

Il est assuré par la mairie, les mardis et jeudis de 15h00 à 16h30. Cette année une participation de 10€ a été demandée aux familles pour l'année comme pour l'année dernière.

Le mardi et le jeudi, les enfants sont confiés à Adeline, Véronique et Christelle.

Christelle encadre bénévolement les TAP, Véronique et Adeline la remercient.

41 enfants concernés de manière régulière.

Organisation : 3 groupes pour que les enfants puissent choisir leurs activités. Ils s'inscrivent à la période.  
Durant cette première période : Mobiles pour décorer le couloir/drapeaux, jeux collectifs/activités autour d'une histoire ou jeux de société (des mamies du village viennent un jeudi par mois), jeux de ballons/trottinettes.  
Il peut y avoir des intervenants ponctuels, cette période, il y a eu une initiation Slack Line avec Julien Millot.  
Activités pour la prochaine période : Jeux d'opposition/ jeux pédagogiques sur ordinateurs (Toboclic), zumba, décorations de Noël.

## **PROJET D'ECOLE, APC, LES PROJETS ET SORTIES DES CLASSES :**

### **Mise en place des APC :**

Les APC sont les activités pédagogiques complémentaires qui sont proposées aux élèves par période.  
Nous travaillons avec des enfants qui ont des difficultés ponctuelles ou plus profondes.

Les APC ont lieu les « journées courtes ». Elles sont assurées par ma collègue :

- les mardis de 15h00 à 15h30
- les jeudis de 15h00 à 15h30

Comme les années passées, une demande est faite auprès des parents d'élèves concernés car ces activités ne sont pas obligatoires.

### **Le projet d'école :**

Ce nouveau projet d'école sera développé pour 3 ans et sera prochainement validé par l'inspectrice

- Acquérir une autonomie face aux outils numériques au service des apprentissages

*Nous avons eu 11 ordinateurs portables (2 pour chaque enseignant et 9 pour la classe mobile), 5 tablettes, 1 visualiseur. Nous remercions la mairie.*

Acquérir une aisance et une autonomie avec les tablettes/ordinateurs/TBI, pérenniser l'équipement (contrat maintenance), développer le calcul mental et des compétences en français/maths avec le logiciel ZOOM.

- Assure le respect des règles et d'autrui

apprendre à gérer les conflits (communiquer : exprimer ses émotions et les gérer)

- assurer un parcours culturel cohérent de la PS au CM2

alternance année sportive/culturelle, décroisement art visuel le mercredi matin

- Continuer d'adapter l'enseignement

Décroisement (cycle2/3), Plan de travail.

- Communiquer avec ses partenaires

Harmonisation des règles de vie au sein de l'école sur les différents temps

### **Les sorties, activités, projets qui ont eu lieu :**

Pour les 2 classes :

La bibliothèque du village, lieu où Marie-Paule accueille les enfants et leur lit des histoires, les vendredis matins.

Marie-Paule va emprunter chaque mois une trentaine de livres à la médiathèque de Faverges (suite à l'arrêt du passage du Bibliobus), pour renouveler le fond.

Photos de classe : la photographe de Faverges est venue le jeudi 5 octobre sous le soleil ! Rappel : les photos sont vendues au profit de l'association des parents d'élèves.

### **Les sorties, activités, projets à venir :**

Cette année sera axée sur le sport avec la rencontre des structures et écoles avoisinantes.

- Des rencontres USEP :

Course longue :

17 octobre : du CE2 au CM2 pour une course individuelle chronométrée

19 octobre : de la MS au CE1 pour une course brevet (les PS encourageront leurs camarades)

Tchoukball pour la classe des grands

Jeux d'opposition pour les petits

Danse

...

- Goûter d'automne ce vendredi 20 octobre
- Le spectacle de Noël, offert par les CE d'entreprises, aura lieu le 14 décembre pour la classe des petits. Un autre spectacle sera offert aux grands durant l'année.
- Séjour court classe de neige pour les 2 classes : en attente de devis, les démarches sont lancées.
- Cycle piscine pour les CP au CM2 (soit 29 élèves) : tous les vendredis après-midi de mai/juin(10 séances).

Les entrées et les transports seront pris en charge par la mairie. Nous aurons besoin de parents agréés pour accompagner. Prochaine session d'agrément à Ugine le 4 décembre au matin. Nous aurons besoin de 2 parents agréés par séance.

- Dans le cadre culturel, la mairie finance aussi l'intervenante de l'école de musique de Faverges, Amandine.

Cette dernière interviendra au troisième trimestre, 45 min par classe les vendredis matins.

- pisciculture de Marlens au printemps
- sortie de fin d'année

**Pour réaliser tous ces projets, ces sorties, nous avons besoin de financements, aussi nous remercions l'association des parents d'élèves pour leur investissement à trouver ces financements ainsi que la Mairie.**

## SECURITE

Exercice d'évacuation (incendie) : lundi 11 septembre à 10h50, tout s'est bien passé.

Exercice d'évacuation (Piézan) : un escalier a été construit pour faciliter l'évacuation, nous le testerons bientôt...

Durant l'année nous ferons 2 autres exercices incendie et 2 exercices de confinement dont 1 intrusion attentat où les élèves seront prévenus.

## L'argent à l'école

- La mairie nous donne un budget par élève pour les fournitures scolaires. On a un budget supplémentaire pour les manuels ou gros projets. Elle prend en charge la piscine (transport+entrée), le parc informatique et la musique.
- L'APE finance les sorties et projets. Elle nous donne également 150 euros par classe pour notre coopérative
- L'OCCE c'est un organisme qui aide à gérer notre coopérative. Mme Favre étant mandataire de notre coopérative.

Nous remercions tous ses partenaires pour leur financement.

## Questions diverses :

- Rythme scolaire : retour à la semaine des 4 jours ? (les délégués de parents d'élèves feront passer un sondage pour remonter les informations à la mairie)

## Dates des prochains conseils d'école :

- Le Mardi 6 mars 2018 à 17h30

Les questions des parents seront adressées à Mme TISSOT pour le 2 mars.

- Le mardi 12 juin 2018 à 17h30

Les questions des parents seront adressées à Mme TISSOT pour le 8 juin.

Merci à tous !

signature du secrétaire : Mme FAVRE

signature de la directrice : Mme TISSOT

Relecture : Mme DAHMANI et Mme LEFEBVRE